19010_ info_surf_ 19_ 2008 01 31. pdf

ARGENTAT

PLAN LOCAL D'URBANISME

Annexe sanitaire
Note technique

Novembre 2007

ANNEXE SANITAIRE

1. Le réseau d'eau potable

La commune d'Argentat est actuellement alimentée par le forage du Longour (au droit du barrage du Sablier) qui alimente également le SIAEP de la Franche Valeine. Les trois petits captages complémentaires de la route de Saint-Privat (« Combe Nègre », « l'Arbre Epais », « Puy Grasset ») ne présentent pas une qualité bactériologique suffisante et vont être abandonnés. Les hameaux concernés seront reliés soit au réseau de ville (pour les hameaux du « Péage », de « Jérusalem » et de « Nazareth ») soit au réseau de Hautefage pour quelques habitations excentrées.

Suite à une étude de recherche des potentialités hydrogéologiques, menée par le Cabinet Calligée Sud-Ouest, l'alimentation de la commune va être réalisée à l'avenir par 4 forages dans la nappe alluviale au droit du barrage du Sablier, complétant ainsi l'actuel forage du Longour. Les recherches menées par la Cabinet Calligée dans la nappe alluviale, en rive droite de la Dordogne, au niveau du hameau de Chadirac (site envisagé pour la mise en place d'un forage de secours) ont montré que la ressource présentait une qualité insuffisante pour la production d'eau potable. La Plaine de l'Hospital présente en revanche des potentialités démontrées, entre la Maronne et le chemin rural, mais elle ne fait pour le moment l'objet d'aucun projet de forage.

L'étude préalable pour la définition des zones de protection (mise en place des périmètres de protection des captages) devrait être initiée au cours de l'année 2003.

La commune dispose d'une station de traitement (Compagnie Générale des Eaux) située à proximité du forage actuel et fonctionnant par neutralisation, ozonation et chloration.

D'après le rapport de la Compagnie Générale des Eaux, pour l'exercice 2001, le service est caractérisé par les éléments suivants :

- 1774 abonnés,
- 291 373 m^3 facturés annuellement (424 083 m^3 produits, 321 210 m^3 consommés),

- 9 réservoirs représentant une capacité de 1 714 m^3,
- 98 km de réseau.

Le réseau de distribution dessert l'ensemble des hameaux de la commune. Il n'est pas prévu d'extension du réseau d'eau potable.

En revanche, il a été constaté un déficit en alimentation pour la défense incendie. Une réserve d'eau de 120 m^3 doit être mise en place sur le territoire communal. Les habitations doivent, de plus, être situées à moins de 200 m d'un poteau incendie, ce qui n'est pas le cas actuellement.

2. Le réseau d'assainissement

Le Schéma Directeur d'Assainissement a été réalisé en 2000.

a) La station d'épuration

La nouvelle station d'épuration a été mise en place en 1991 en aval du bourg d'Argentat, au Sud des Sablières. Elle a une capacité de traitement pour 12 000 Equivalent Habitants. Cette capacité correspond à 6000 EH pour les effluents domestiques et 6000 EH pour les effluents industriels.

L'activité industrielle la plus importante, au sens de l'assainissement, est l'abattoir SOL (équipé d'un prétraitement). L'établissement de salaison RAMOND et l'entreprise BLOCFER, également reliés, sont équipés de dispositifs de prétraitement (respectivement pour les graisses et les colles).

L'exutoire de la station étant la Dordogne, classée « rivière baignable », un traitement tertiaire a été mis en place afin de disposer d'une filtration supplémentaire des eaux en période estivale (avril-septembre) et de satisfaire ainsi les conditions de baignade.

La station d'épuration fonctionne convenablement : elle ne génère pas de pollution induite, le rejet est conforme à la réglementation avant passage sur

traitement tertiaire. Le rapport annuel 2001 du délégataire (Compagnie Générale des Eaux) indique les caractéristiques suivantes :

- volumes traités par la station : 272 638 m^3,
- débit moyen journalier : 747 m^3/j,
- charges de pollution :

	Charge en entrée de station (kg/j)	Charge en sortie de station (kg/j)	Rendement
DCO (Demande Chimique en Oxygène)	1 092	55	95%
DBO5 (demande Biologique en Oxygène)			
MES (Matières en suspension)	273	5	98%
NTK (Azote Kejdhal)	189	9	95%
Pt (Phosphore total)	55	6	89%
	6	3	58%

Les boues de la station d'épuration (qui représentent 400 tonnes/an) sont agréées pour la filière agricole. Elles sont intégralement épandues sur des parcelles situées en dehors du territoire communal. Une étude de faisabilité est actuellement en cours afin d'étudier un éventuel co-compostage des boues d'épuration traitées et des déchets verts.

b) Le réseau

Selon le Schéma Directeur d'Assainissement, 77 % environ de la population était concernée en 2000 par l'assainissement collectif.

Le réseau de collecte représente un linéaire de 88,2 km.

Les réseaux d'évacuation des eaux résiduaires sont constitués en grande partie par des collecteurs séparatifs. Il existe encore des réseaux unitaires dans les parties du bourg les plus anciennes. Une bonne partie des premiers collecteurs

unitaires mis en place ont été remplacés à la faveur d'aménagements et toutes les extensions sont réalisées en séparatif.

L'assainissement collectif sur la commune concerne approximativement toute la plaine alluviale de la Dordogne, correspondant à la **zone agglomérée de la commune** (habitat accolé, pavillonnaire serré). Les travaux de raccordement du hameau de «Chadiot » à l'ouest de la commune ont été réalisés en début d'année 2003. Le hameau de « Basteyroux », en bordure de la Maronne au Sud-Est de la commune est en cours de raccordement.

Les autres hameaux de la commune fonctionnent en assainissement autonome individuel (il n'existe pas de dispositifs semi-collectifs). Il n'est pas prévu d'extension supplémentaire du réseau. Le raccordement du hameau de « l'Hospital », fonctionnant actuellement en individuel, n'est pas prévu dans les années venir mais pourrait être envisagé étant donnée sa faisabilité technique.

3. Le réseau électricité

Deux systèmes d'électrification couvrent le territoire communal, l'un pour la partie urbaine (directement gérée par EDF), l'autre pour la partie rurale (gérée par le Syndicat d'Electrification Intercommunal du Canton d'Argentat). Le plan du réseau montre que l'ensemble du territoire communal est couvert et que tous les hameaux et maisons sont desservis.

4. La protection incendie

Le S.D.I.S (Service Départemental d'Incendie et de Secours) communique des informations relatives aux réseaux et à la voirie susceptibles d'avoir une incidence sur la désignation future des zones du Plan Local d'Urbanisme, notamment en ce qui concerne les accès aux bâtiments et la présence de bornes incendies ou de plans d'eau pouvant fournir des quantités d'eau suffisantes. Ces informations sont incluses dans le Porter à Connaissance de l'Etat.

5. La collecte des déchets

La collecte des déchets ménagers est assurée par le Syndicat Intercommunal à la Carte de la Région d'Argentat (SICRA). Elle est effectuée 2 fois par semaine en périphérie d'Argentat, 2 fois par semaine en ville et une fois par semaine dans les villages d'Argentat. En période estivale, des collectes supplémentaires sont organisées à destination des restaurateurs.

Actuellement, la commune d'Argentat dispose d'un centre d'enfouissement au lieu-dit « Bondigou » (site à cheval sur Monceaux et Argentat) recevant les déchets ménagers : il sera fermé à la fin de l'année 2003.

Une politique de **tri sélectif** est donc progressivement mise en place (papiers/cartons, verre, plastique, emballages métalliques) : certains secteurs sont desservis par des bacs de regroupement, d'autres sont collectés en porte-à-porte (une collecte par semaine pour les déchets recyclables). Un point d'apport volontaire est également mis à disposition en centre-ville (papiers/cartons, verre, plastique) : bien qu'il soit collecté tous les jours, il est régulièrement saturé (surfréquentation, manque de discipline...). Les encombrants sont collectés deux fois par an.

Une **déchetterie** est également mise à disposition des usagers sur la commune d'Argentat, au lieu-dit « Bondigou ». Elle reçoit le tout-venant, les pneus, les huiles usagées, les batteries, les encombrants, les déchets verts.

Le site est équipé d'un **centre de tri**. Le **centre de transfert** est en cours de construction.

Le SICRA dispose de différentes conventions de reprise pour le papier, le carton, les plastiques, les ferrailles, l'acier, l'aluminium, le verre.

Une étude est également en cours pour proposer des solutions au recyclage des déchets verts : le Syndicat s'achemine vers un co-compostage des déchets verts et des boues d'épuration. Il a également mis en place un programme de compostage individuel, avec la fourniture de composteurs.

L'évolution des coûts liés aux déchets (collecte et traitement) rapportés à la population s'est stabilisée depuis 1999, comme en témoignent les données suivantes :

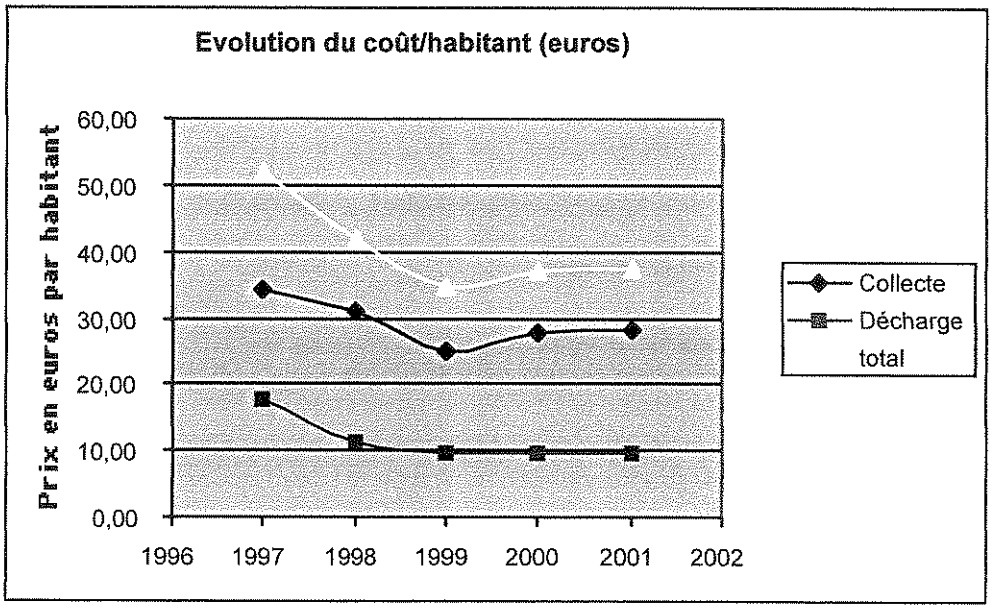
Evolution du coût/habitant (euros)
Prix en euros par habitant
60,00
50,00
40,00
30,00
20,00
10,00
0,00
1996
1997
1998
1999
2000
2001
2002
Collecte
Décharge
total

L'équipement en infrastructures de la commune est globalement satisfaisant. La gestion du trafic sur la RN 120 devra peut-être s'adapter en fonction de l'évolution de celui-ci, mais ce flux ne pose pas de problème majeur dans l'état actuel des choses. En revanche, les cheminements piétonniers et cyclistes restent à développer.

Certains équipements sont en cours de restructuration afin d'en améliorer les performances, comme l'eau potable, l'assainissement et la collecte des déchets :

+ L'alimentation en eau potable de la commune est en cours de restructuration : concentration des forages au droit du barrage du Sablier, abandon de captages non conformes, mise en place d'un périmètre de protection. L'ensemble des habitations d'Argentat est relié au réseau d'eau potable : la commune ne prévoit pas de nouvelles extensions. Son effort sera centré sur la défense incendie, actuellement insuffisante.

+ L'assainissement de la commune d'Argentat est satisfaisant, avec une station d'épuration fonctionnant convenablement et équipée d'un traitement tertiaire afin de satisfaire aux exigences de baignade. Hormis, les hameaux de « Chadiot » et de « Basteyroux », les autres hameaux fonctionnent en assainissement individuel, l'assainissement collectif étant concentré sur la zone agglomérée. La commune ne prévoit pas d'extension supplémentaire du réseau.

+ La politique de tri sélectif sur la commune (et plus généralement sur le territoire d'influence du SICRA) est bien avancée, la fermeture de la décharge de « Bondigou » étant annoncée pour la fin de l'année 2003. Les équipements adéquats sont déjà en place ou en cours de construction (centre de transfert).